



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 2 juin, 2025 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5

SONT PRÉSENTS EN ZOOM :

Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

SONT ABSENTS :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

5 personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2024**
- 4. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024**
- 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 7. CORRESPONDANCE**
 - 7.1. Juin, mois dédié à la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA)
- 8. URBANISME**
 - 8.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 8.2. Dépôt du compte rendu du CCU – séance du 14 avril 2025
 - 8.3. Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 81 Paramount
 - 8.4. Demande de modification du règlement de zonage
- 9. ADMINISTRATION**
 - 9.1. Approbation des comptes payés et à payer
 - 9.2. Élections municipales – Résiliation de la résolution 154-0621 – Révocation de l'offre du vote par correspondance
 - 9.3. Entente gré à gré pour les services d'un laboratoire pour le contrôle qualité des matériaux et pour la caractérisation in situ de sols – Projet de remplacement du ponceau de Glen
 - 9.4. Nomination de Laurence Alloy au poste de stagiaire en environnement
 - 9.5. Achat d'un cellulaire pour le poste de stagiaire
- 10. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 10.1. Compte rendu de la voirie
 - 10.2. Travaux pour le ponceau #5038 Glen – Avis de détour
 - 10.3. Reconstruction du pont P-0414 – ch. Argyll – plan de signalisation
 - 10.4. Annonce de la subvention du PPA-CE



No de résolution
ou annotation

11. ENVIRONNEMENT

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1. Information – Délai de traitement de 48 heures ouvrables exigé par la Ville de Lac-Brome pour les demandes de permis de brûlage

13. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14. LOISIRS ET CULTURE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-072

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 9.6. NOMINATION DE LA PERMANENCE DE M. JAROD CHAGNON AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS
- 9.7. RÉVISION DE L'HORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

ADOPTÉE

3. NUMÉRO DE RÉOLUTION 2025-06-073

ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2024 Volet Entretien et s'engage à les respecter;

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et la directrice générale greffière-trésorière soient autorisés à signer la convention d'aide financière 2024 avec le ministère des Transports pour le volet entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier 2024 incluant les rapports du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024. Madame Christina Laflamme et madame Alixandra Dinelle-Leduc, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente un sommaire du rapport aux personnes présentes.

Une copie du rapport financier et une copie du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public et seront disponibles sur le site Web de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

6. NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-074 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE la version française et anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du **5 mai** et des séances extraordinaires du **26 ET 29 MAI 2025** ainsi que les versions anglaises du procès-verbal des séances du **3 mars**, du **7 avril** et de la séance extraordinaire du **15 avril** soient **approuvée** telle que présentées.

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.

7.1. JUIN, MOIS DÉDIÉ À LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)

À l'occasion du mois de juin, désigné comme le mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA), la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite exprimer son soutien à cette cause.

L'organisme SLA Québec joue un rôle essentiel en offrant du soutien aux personnes atteintes et à leurs proches, en plus de promouvoir la recherche et la sensibilisation à travers le Québec.

La Municipalité tient à souligner son appui à la mission de SLA Québec, et encourage les citoyens à s'informer et à poser des gestes de solidarité tout au long du mois de juin.

8.URBANISME

8.1 URBANISME RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du département de bâtiment et d'environnement pour le mois.

MAI 2025

Nombre de permis émis: 13

Valeur des travaux: 596 000 \$

Facturation des services : 950 \$

Infractions : 0

Valeur : 0 \$

3 visites de chantier

41 permis envoyés à la MRC

8.URBANISME

8.2 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU CCU – SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

La directrice générale dépose les documents en urbanisme suivants :



No de résolution
ou annotation

Compte rendu de la séance du CCU du 14 avril 2025.

8.URBANISME

8.3 DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 81 PARAMOUNT RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-075

Nature et effets de la demande : Demande PIIA #2504-003 – Construction d'une résidence principale

Identification du site concerné : Lot 5 193 104 (chemin Paramount)

CONSIDÉRANT que la demande #2504-003 a été déposée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que cette demande vise la construction d'une résidence principale sur le lot 5 193 104, située sur le chemin Paramount (matricule 9010-25-0394);

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie aux dispositions du règlement de zonage applicable à la zone concernée et qu'elle a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance extraordinaire tenue le 22 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande l'acceptation de cette demande, jugeant qu'elle respecte les objectifs et les critères d'évaluation établis au règlement sur les PIIA;

La parole est donnée aux personnes présentes souhaitant s'exprimer sur la demande.

Aucune personne ne se fait entendre

II EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de PIIA #2504-003, visant la construction d'une résidence principale sur le lot 5 193 104 (chemin Paramount), soit approuvée tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

8.URBANISME

8.4 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06-076

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le règlement de zonage en vue de permettre l'implantation de bâtiments accessoires entre la voie publique et le bâtiment principal, pourvu qu'ils soient situés à une distance minimale de 100 mètres de la voie publique;

CONSIDÉRANT que cette demande a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel recommande de ne pas donner suite à la demande à ce stade-ci;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC est en cours de révision, et qu'une telle demande pourrait être réévaluée dans le cadre d'un exercice global de révision de la réglementation en concordance avec le nouveau schéma à venir;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge inopportun de procéder à une modification réglementaire ponctuelle dans le contexte actuel;

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin



No de résolution
ou annotation

**APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de Bolton-Ouest ne donne pas suite à la demande de modification au règlement de zonage visant à autoriser l'implantation de bâtiments accessoires en cour avant, et ce, considérant les motifs mentionnés ci-dessus.

QUE la municipalité redonne le chèque émis par le demandeur couvrant le montant de ladite demande.

ADOPTÉE

9. ADMINISTRATION

9.1 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-06-077

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

II EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 2 juin 2025 d'un montant de 251 279,51 \$ et les salaires au montant de 27 785,35 \$ pour un total de 279 064,86 \$.

QUE LE CONSEIL AUTORISE la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

9. ADMINISTRATION

9.2. ÉLECTIONS MUNICIPALES – RÉSILIATION DE LA RÉSOLUTION 154-0621 – RÉVOCATION DE L'OFFRE DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-06-078

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 154-0621, adoptée lors de la séance ordinaire de juin 2021, visait à permettre le vote par correspondance à certains électeurs lors des élections municipales conformément aux dispositions de l'article 659 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge désormais inopportun d'offrir le vote par correspondance pour les prochaines élections générales municipales;

CONSIDÉRANT que la résiliation de la résolution 154-0621 doit être effectuée par résolution du conseil municipal, conformément aux procédures administratives en vigueur;

II EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 154-0621, adoptée en juin 2021 et visant à permettre l'exercice du vote par correspondance pour certaines catégories d'électeurs, soit **révoquée**;

QUE le Conseil municipal confirme **ne pas offrir le vote par correspondance** lors des prochaines élections municipales, à moins qu'une telle mesure ne soit imposée par la loi ou par directive du Directeur général des élections du Québec (DGEQ);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

9.3 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-079

ENTENTE DE GRÉ-À-GRÉ POUR LES SERVICES D'UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET POUR LA CARACTÉRISATION IN SITU DE SOLS – PROJET DE REEMPLACEMENT DU PONCEAU 5038 CHEMIN DE GLEN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest procède au remplacement du ponceau #5038 situé sur le chemin de Glen;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à des analyses en laboratoire pour le contrôle de qualité des matériaux ainsi qu'à une caractérisation in situ des sols dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la nature spécialisée de ces services justifie le recours à une entente de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à conclure une entente de gré à gré avec le laboratoire Artelia Canada inc. pour les services de contrôle de qualité des matériaux et de caractérisation in situ des sols dans le cadre du projet de remplacement du ponceau #5038, chemin de Glen;

QUE ladite entente soit conclue selon les modalités proposées, à un coût jugé raisonnable et conforme aux crédits budgétaires disponibles pour ce projet;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.2 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-080

NOMINATION DE LAURENCE ALLOY AU POSTE DE STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE madame Laurence Alloy a soumis sa candidature pour un poste de stagiaire en environnement à la Municipalité de Bolton-Ouest pour la période estivale ;

ATTENDU QUE madame Alloy a été convoquée en entrevue, a satisfait aux exigences du processus de sélection et a été retenue pour le poste ;

ATTENDU QUE madame Alloy occupera un poste à temps plein au sein de la municipalité, avec un mandat portant notamment sur les suivis de conformité environnementale et urbanistique, notamment en ce qui a trait à la sécurité des piscines résidentielles ;

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à donner des constats d'infraction et à appliquer les règlements municipaux en son nom ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest désigne madame Alloy, stagiaire en environnement, à titre de fonctionnaire désigné afin d'appliquer et de faire observer les règlements suivants, sous la supervision de l'inspecteur municipal :



No de résolution
ou annotation

- Règlement sur le zonage numéro 264-2008
- Règlement sur les permis et certificats numéro 395-2023
- Règlement numéro RM 460-2023 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- Et tout autre règlement applicable à la fonction

ADOPTÉE

9.5 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-081
ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR LE POSTE DE STAGIAIRE

CONSIDÉRANT l'embauche d'une stagiaire à la Municipalité de Bolton-Ouest, dont les fonctions nécessitent l'accès à un téléphone cellulaire pour assurer une communication efficace et le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT qu'en ajoutant une ligne supplémentaire au forfait corporatif en vigueur, la Municipalité bénéficie d'un rabais additionnel applicable à l'ensemble des lignes cellulaires actives;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'achat d'un appareil cellulaire ainsi qu'à l'activation d'un forfait téléphonique pour les besoins liés au poste de stagiaire;

QUE ladite ligne soit ajoutée au forfait corporatif existant, permettant ainsi à la Municipalité de bénéficier du rabais applicable à l'ensemble des lignes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

9.6 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-082
NOMINATION DE LA PERMANENCE DE M. JAROD CHAGNON AU
POSTE DE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que M. Jarod Chagnon a été embauché à titre de journalier au sein du service des travaux publics le 2 décembre 2024 ;

ATTENDU que, depuis son entrée en fonction, il a assumé des responsabilités accrues en lien avec la coordination des opérations sur le terrain ;

ATTENDU que le comité des ressources humaines recommande la nomination permanente de M. Jarod Chagnon au poste de contremaître des travaux publics ;

ATTENDU ce poste était initialement basé sur un horaire de trente-six (36) heures par semaine, mais qu'un horaire de quarante (40) heures par semaine est désormais requis pour répondre aux besoins opérationnels du service ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal entérine la recommandation du comité des ressources humaines et procède à la nomination permanente de M. Jarod Chagnon au poste de contremaître des travaux publics;



No de résolution
ou annotation

QUE les conditions de travail applicables à ce poste prévoient un horaire de quarante (40) heures par semaine, à compter du 2 juin 2025 ;

QUE M. Chagnon bénéficie des avantages sociaux et des conditions salariales applicables à ce poste, conformément aux politiques internes et à l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

9.7 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-06-083

RÉVISION DE L'HORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

ATTENDU que le contrat de travail de la directrice générale greffière-trésorière stipule un horaire hebdomadaire basé sur trente-six (36) heures ;

ATTENDU que l'exercice des fonctions de direction générale greffière-trésorière exige une présence et une disponibilité excédant cet horaire;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît que la charge de travail réelle équivaut à un horaire de plus de quarante (40) heures par semaine ;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'ajuster les conditions contractuelles afin de refléter la réalité opérationnelle du poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal révisé l'horaire de la directrice générale afin qu'il soit établi à quarante (40) heures par semaine, à compter du 2 juin 2025 ;

QUE cette révision soit intégrée au contrat de travail par voie d'avenant ou de lettre d'entente.

ADOPTÉE

10. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

10.1. COMPTE RENDU DE LA VOIRIE

SIGNALISATION : Une nouvelle signalisation d'arrêt a été installée à l'intersection des chemins Bailey et Spicer. L'installation des panneaux de nouvelles vitesses suivra dans les prochaines semaines.

NIVELAGE : D'autres opérations de nivelage sont prévues dès la semaine prochaine ou la suivante, selon les conditions météorologiques.

Abat-poussière : L'épandage d'abat-poussière sera effectué dès que les conditions climatiques le permettront.

10. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

10.2. TRAVAUX POUR LE PONCEAU #5038 CHEMIN DE GLEN – AVIS DE DÉTOUR

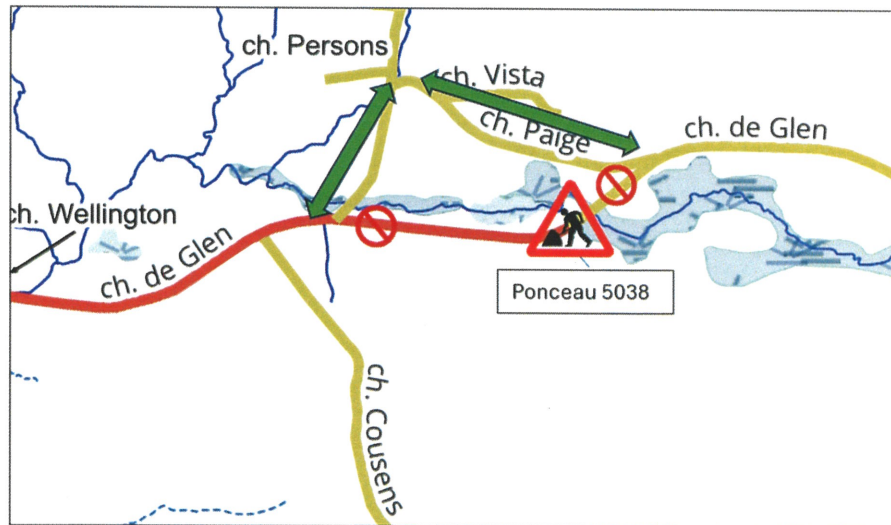
La Municipalité de Bolton-Ouest informe les résidents des secteurs Glen et Paige que des travaux de remplacement du ponceau #5038 sur le chemin Glen auront lieu du 1er au 11 juillet 2025, avec possibilité de prolongation jusqu'au 18 juillet, selon l'évolution du chantier.



No de résolution
ou annotation

Durant cette période, le chemin Glen sera fermé à la circulation de transit. Toutefois, la circulation locale sera maintenue jusqu'à l'emplacement du ponceau, permettant ainsi l'accès aux résidences situées de part et d'autre du chantier, dans la mesure du possible.

Un détour routier sera mis en place via le chemin Paige, tel qu'indiqué sur la carte ci-jointe.



Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pendant la durée des travaux.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec nous au 450 242-2704 ou à reception@bolton-ouest.ca.

10. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

10.3. RECONSTRUCTION DU PONT P-0414 CHEMIN ARGYLL – PLAN DE SIGNALISATION

La Municipalité informe les citoyens que le ministère des Transports du Québec (MTQ) procédera à la reconstruction du pont P-0414 situé sur le chemin Argyll, au cours de l'été 2025.

Les travaux sont **prévus entre le 9 juin et le début août 2025**, et entraîneront une fermeture complète du chemin Argyll pour toute la durée du chantier.

Un détour sera en place via le chemin Town Hall, conformément au plan de signalisation établi par l'entrepreneur.

10. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

10.4. ANNONCE DE LA SUBVENTION DU PPA-CE

La Municipalité de Bolton-Ouest a reçu la confirmation d'une aide financière de **34 000 \$** dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration – composante entretien (PPA-CE)**, administré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

Ce montant représente **une hausse de 10 %** par rapport à la subvention obtenue en 2024. Bien que la lettre officielle du ministère soit attendue au cours des prochaines semaines, le programme permet dès maintenant de débuter les travaux admissibles.

La Municipalité souligne également l'appui du bureau de la députée de Brome-Missisquoi dans le cadre de cette démarche.

11. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution
ou annotation

INFORMATION – DÉLAI DE TRAITEMENT DE 48 HEURES OUVRABLES EXIGÉ PAR LA VILLE DE LAC BROME POUR LES DEMANDES DE PERMIS DE BRÛLAGE

Le directeur du Service de la sécurité publique et incendie a informé la direction générale que, qu'un délai de 48 heures ouvrables est requis pour le traitement des demandes de permis de brûlage adressées à la Ville de Lac-Brome.

13. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Mme Nancy Lanteigne nous informe du succès de la marche dans le cadre d'une levée de fond pour le cancer.

14. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

15. VARIA

Aucun dossier.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-084 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 20h51.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.